

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS DE DESSIN NOËL 2024 COMITÉ D'ANIMATION VOLTAIRE JOFFRE À NARBONNE

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

LE COMITÉ D'ANIMATION VOLTAIRE JOFFRE ORGANISE UN CONCOURS DE DESSIN SUR LE THÈME "LE NOËL DE TEDDY L'OURSON". CE JEU CONCOURS DE DESSIN EST GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT.

ARTICLE 2 : DUREE

LE JEU CONCOURS SE DÉROULE DU 2 DÉCEMBRE AU 25 DÉCEMBRE 2024.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

LE JEU CONCOURS EST OUVERT AUX ADULTES ET ENFANTS SCOLARISÉS. LES PARTICIPANTS (ENFANTS) SERONT AMENÉS À CONCOURIR EN TROIS CATÉGORIES SELON LEUR NIVEAU DE SCOLARITÉ :

- MOYENNE SECTION ET GRANDE SECTION DE MATERNELLE
- CP-CE 1-CE2
- CM1-CM2

PUIS PAR CATÉGORIE D'ÂGE POUR LES 11 – 13 ANS, 14 – 18 ANS ET ADULTES.

LES PARTICIPANTS DEVRONT RÉALISER UN DESSIN AVEC LES 10 MOTS PROPOSÉS :

- **TEDDY L'OURSON**
- **SAPINS**
- **FÊTE FORAINE**
- **NEIGE**
- **MARCHÉ DE NOËL**
- **PÈRE NOËL**
- **PAQUETS CADEAUX**
- **ÉTOILES**
- **BOULES DE NOËL**
- **HOTTE DU PÈRE NOËL**

LE DESSIN DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ SUR DES FEUILLES DESSIN (MINIMUM FORMAT A4).

LE DESSIN DEVRA RESPECTER LE THÈME DES MOTS PROPOSÉS

LE DESSIN NE DEVRA ÊTRE NI RECOPIÉ NI DÉCALQUÉ

LES ENFANTS DEVRONT PRODUIRE LEUR DESSIN SANS L'AIDE D'UN ADULTE

CHAQUE PARTICIPANT SERA LIMITÉ À UNE SEULE PARTICIPATION

ATTENTION : LES ENFANTS DEVRONT NOTER OU SE FAIRE AIDER D'UN ADULTE, LEUR NOM, PRÉNOM, DATE DE NAISSANCE, CLASSE, N° DE TÉLÉPHONE, DE FAÇON LISIBLE AFIN D'ÊTRE RÉPERTORIÉ DANS UNE DES CATÉGORIES.

LES PARTICIPANTS POURRONT DÉPOSER LEURS DESSINS JUSQU'AU 25 DÉCEMBRE 2024 À 12 H 00 DANS L'URNE PRÉVUE À CET EFFET AU MAGASIN "A LA ROSE D'OR"

14 BOULEVARD MARÉCHAL JOFFRE À NARBONNE.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

LE JURY EST COMPOSÉ DES MEMBRES DU BUREAU DU COMITÉ D'ANIMATION VOLTAIRE JOFFRE, DE PLUSIEURS ARTISTES PEINTRES ET DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL QUI SÉLECTIONNERONT LES GAGNANTS DE TOUTES LES CATÉGORIES.

LES VOTES AURONT LIEU LE 26 DÉCEMBRE 2024 À PARTIR DE 19 H 30.

LES GAGNANTS SERONT AVISÉS PAR TÉLÉPHONE, SMS OU PAR ÉMAIL.

LA REMISE DES PRIX S'EFFECTUERA LE VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2024 À 12 H 00 GALERIE VINCENZO GALATI SITUÉ AU 2 QUAI DILLON À NARBONNE.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES PRIX

PLUSIEURS GAGNANTS SERONT SÉLECTIONNÉS DANS CHAQUE CATÉGORIE.
LES GAINS SONT LES SUIVANTS : 400 € (DE 10 À 50€) EN BON D'ACHAT CHEZ JOUECLUB, TICKETS DE MANÈGES, BONBONS ET POUR LES ADULTES DES BONS D'ACHAT.
LES LOTS DEVRONT ÊTRE ACCEPTÉS TELS QU'ILS SONT ANNONCÉS OU PROPOSÉS ET NE POURRONT, EN AUCUN CAS, ÊTRE ÉCHANGÉ CONTRE UN AUTRE LOT OU CONTRE SA VALEUR MONÉTAIRE. EN OUTRE, LE COMITÉ D'ANIMATION VOLTAIRE JOFFRE SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER UN GAIN SI LES COORDONNÉES DU PARTICIPANT SE RÉVÈLENT INEXACTES OU ILLISIBLES. APRÈS LE SAMEDI 4 JANVIER 2025 LES LOTS NON RETIRÉS REVIENDRONT DE PLEIN DROIT À L'ORGANISATEUR QUI POURRA EN DISPOSER À SA CONVENANCE.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

LORS DE LA TRANSMISSION DE LEUR DESSIN AU COMITÉ D'ANIMATION VOLTAIRE JOFFRE EN VUE DE PARTICIPER À CE JEU CONCOURS, LES ENFANTS ET LEURS PARENTS OU RESPONSABLES LÉGAUX ACCEPTENT DE CÉDER TOUS LEURS DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

AUCUNE RÉMUNÉRATION NE SERA VERSÉE À L'ENFANT OU SES PARENTS/RESPONSABLES LÉGAUX AU TITRE DE SA PARTICIPATION AU JEU CONCOURS.

LE COMITÉ D'ANIMATION VOLTAIRE JOFFRE EST LIBRE DE DISPOSER DU DESSIN FOURNI ET DE LES EXPOSER DANS LES VITRINES DE COMMERÇANTS.

CONFORMÉMENT À LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS N°78-17 DU 6 JANVIER 1978, TOUT PARTICIPANT DISPOSE D'UN DROIT D'ACCÈS, DE MODIFICATION, DE RECTIFICATION ET DE SUPPRESSION DES DONNÉES NOMINATIVES LE CONCERNANT. LES PARTICIPANTS AINSI QUE LEURS "TUTEURS LÉGAUX", PEUVENT S'OPPOSER AU TRAITEMENT INFORMATIQUE DE CES INFORMATIONS EN ÉCRIVANT À L'ADRESSE SUIVANTE :

**Comité d'Animation Voltaire Joffre
2 Place Voltaire
11100 Narbonne**

ARTICLE 7 : INFORMATION GENERALE

LE FAIT DE PARTICIPER À CE JEU OBLIGE LES CONCURRENTS À SE CONFORMER AU PRÉSENT RÈGLEMENT ET À L'ACCEPTER INTÉGRALEMENT.